

REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES
HYDRAULIQUES ET DE LA
PECHE**



**MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



**Ecole Doctorale Sciences et Techniques de l'Agronomie et de
l'Environnement**

Conditions de dépôt de thèses de doctorat

Pour la soumission de thèse en sciences agronomiques, le doctorant doit fournir avec la copie de sa thèse outre les documents précisés sur le site web (inat.tn/fr), les documents suivants :

- Un article scientifique dans une revue à facteur d'impact dans le système « Clarivate / Web of Science » impacté en 1^{er} auteur
- Un article scientifique dans une revue indexée en 1^{er} auteur (base Science direct, CABI, Thompson & Reuters, Google Scholar)

Application à partir de 1^{er} Octobre 2024



**Le Directeur de l'Institut National
Agronomique de Tunisie**

Signé: Faysal Ben Jeddi